

Message de M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire à l'Assemblée régionale Europe

Son Altesse Sérénissime, le Prince Albert II nous a fait l'honneur d'ouvrir nos travaux. Je le remercie vivement de l'intérêt qu'il a eu l'amabilité de témoigner à l'égard de la Francophonie et à son Assemblée consultative. C'est un geste fort qui nous émeut et qui nous donnera certainement un influx renouvelé pour continuer à défendre la cause qui est la nôtre. Il nous avait déjà honoré de sa présence au Conseil de l'Europe, où nous avons eu le plaisir de constater ses préoccupations européennes et francophones.

Je voudrais bien sûr remercier la section hôte et plus particulièrement sa présidente Madame Catherine FAUTRIER, ainsi que le Président du Conseil National de la principauté de Monaco, Monsieur Stéphane VALERI, qui, avec toute leur équipe se sont mobilisés pour accueillir la XVIII ème assemblée régionale Europe de l'APF à Monaco, ce lieu ensoleillé, perché sur son célèbre rocher qui domine la Méditerranée. Monaco offre le paradoxe d'être le plus petit pays du monde (après le Vatican) et la ville la plus densément peuplée, ce qui lui donne un charme tout particulier.

Je sais qu'ils n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire de cette Assemblée régionale une pleine réussite. Je félicite Mme Fautrier qui contribue à perpétuer la réputation de cette section toujours prête à prendre sa part dans les diverses manifestations à organiser pour notre assemblée et tout particulièrement nos assemblées régionales. Je n'oublie pas que nous nous sommes déjà retrouvés ici en 1987 et en 1996, pour y débattre de thèmes qui nous sont chers.

Je tiens aussi à remercier ici le chargé de mission de la région Europe, M. Freddy Deghilage et la section de la Communauté française de Belgique qui, comme chaque année, mettent tout en œuvre pour aider la section hôte dans l'organisation de l'Assemblée régionale.

La réunion annuelle de l'Assemblée régionale Europe nous donne l'occasion de nous pencher tout particulièrement sur les problèmes cruciaux du maintien de la langue française sur notre continent. Les thèmes que vous avez choisi d'étudier ici encore en témoignent.

L'Europe est, vous le savez mieux que quiconque, un terrain stratégique pour la Francophonie. D'abord, parce qu'elle est le berceau de notre langue et parce que c'est pour une large part sur ce continent que se joue l'avenir de la langue française. Ensuite, parce qu'au sein de celle-ci un défi majeur est relevé: celui de la construction d'une Union européenne élargie. Cette nouvelle dimension politique ne peut se faire au détriment d'une langue ou d'une culture et c'est à des instances telle que notre Assemblée régionale qu'il incombe d'être vigilant.

A ce propos, j'évoquerai brièvement la part active que vient de prendre l'APF ces jours derniers à la 33ème session de la Conférence générale de l'Unesco qui a examiné notamment le projet de convention sur la diversité des contenus culturels est des expressions artistiques. Notre Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles–dont nous saluons ici la qualité de ses travaux et de sa présidence assurée par notre ami Egon Perron– y a dépêché une délégation importante, composée de deux de ses rapporteurs, M. Jacques Chagnon et M. Ibrahim Abbalele, d'un de ses membres, M. Clément Dongho et de moi-même. Outre notre participation à la « Table ronde parlementaire sur l'Education pour tous et la ratification des conventions internationales dans le domaine du patrimoine culturel » regroupant les grandes organisations parlementaires telles l'UIP, le Parlatino, le Forum africain des parlementaires pour l'Education, l'Union interparlementaire arabe...J'ai pris la parole en votre nom dans le débat général de la Session. J'y ai défendu le pluralisme culturel auquel nous

sommes tous si attachés et qui s'est manifesté comme une priorité dans la Francophonie dès le Sommet de Maurice en 1994. Evoquant nos résolutions prises à ce sujet, j'ai montré que l'APF s'attachait à promouvoir une convention forte, confirmant clairement notre détermination à la définition d'un champ d'application clairement et strictement circonscrit aux expressions culturelles, à la promotion d'un instrument d'une portée juridique au moins égale à celle des accords commerciaux et autres traités internationaux, à la définition des droits et obligations des Etats et à un mécanisme de suivi et de règlement des différends, et enfin à la création d'un cadre de coopération en faveur des pays en développement.

La convention est sur le point d'être adoptée. C'est une belle victoire de tous ceux qui ont suivi le projet de près et l'ont soutenu avec vigilance. Les ennemis étaient tenaces, il a fallu batailler ferme !

Pour en revenir à la place du français dans l'Union européenne, je citerai également le projet d'accord cadre UE/OIF que le Secrétaire Général de la Francophonie, M. Abdou Diouf et le commissaire européen, M. Louis Michel ont envisagé d'établir lors de leur rencontre à notre 31ème session à Bruxelles et qui est en train de se concrétiser par des réunions de travail entre les deux Organisations. A cette occasion, je ne peux m'empêcher de déplorer l'inexistence de ce qui devrait être notre relais dans ce domaine au sein de l'APF : la section du Parlement européen. Puis-je me permettre ici de vous inciter à prendre contact, chacun d'entre vous, avec vos collègues de ce Parlement, les « traquer » même, jusqu'à ce qu'ils comprennent l'importance de défendre ensemble les intérêts de la Francophonie à l'intérieur de leur enceinte ! D'avance je vous remercie.

Dans le domaine de la défense et surtout de la promotion de la langue française, je voudrais encore attirer votre attention sur le relais extraordinaire que représente la Fédération Internationale des Professeurs de Français, la FIPF, que d'ailleurs notre commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles connaît fort bien. Je ne saurais trop vous encourager à entrer en contact avec cette organisation que l'on peut considérer comme le fer de lance de notre projet linguistique ! A cet égard, je vous informe qu'elle organise prochainement à Vienne – du 2 au 5 novembre – un congrès européen sur le thème « Le français, une langue qui fait la différence ».

Je terminerai mes propos par quelques mots sur le prochain Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement qui aura lieu en septembre 2006 à Bucarest et je remercie ici déjà vivement le président de notre section roumaine, M. Théodorescu, de l'aide qu'il nous apportera, nous le savons, avec brio.

Le thème en sera « La Francophonie vers la société informationnelle et du savoir par l'éducation de tous »

J'insisterai sur deux dimensions, l'une stratégique, l'autre politique.

Sur le plan stratégique, il est essentiel que le monde parlementaire dispose d'une place digne de son rang à cette manifestation. C'est aussi à ce niveau que nous comptons sur M. Théodorescu et nous lui demandons de bien vouloir être, auprès du Comité d'organisation, la voix de l'APF. Les organisateurs peuvent avoir, en effet, la fâcheuse tendance à penser qu'il n'existe que deux sortes d'invités : les délégations nationales et les opérateurs de la francophonie. Or, chacun sait que notre Assemblée n'appartient ni à l'une ni à l'autre de ces catégories. Nos amis burkinabé nous ont remarquablement bien traités à Ouagadougou en 2004 et je suis convaincu que nos amis roumains relèveront le défi avec le même talent !

Sur le plan politique, je vous rappelle que l'APF, l'Assemblée consultative de la Francophonie, est invitée à donner son avis. Celui-ci se compose traditionnellement de deux parties, l'une étant consacrée au thème du Sommet, l'autre au suivi du précédent Sommet.

Le thème du Sommet de Bucarest présente, par rapport à celui retenu pour Ouagadougou qui impliquait clairement les quatre commissions, la particularité de relever de la compétence quasi exclusive de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (encore elle !).

Le suivi des décisions des Sommets relevait traditionnellement de la compétence de la commission politique. Toutefois, afin de doter l'APF d'une démarche coordonnée sur le suivi des décisions des Sommets, vous vous souvenez qu'il a été décidé à Bruxelles que toutes les commissions, ainsi que le Réseau des femmes, contribueraient au suivi du Cadre stratégique décennal adopté par la Francophonie, décliné en quatre missions fondamentales et 8 objectifs stratégiques.

Le document final devra être adopté par l'APF lors de sa Session de juin 2006 (Rabat), ce qui implique que les commissions élaborent leurs rapports à l'occasion de leur réunion intersessionnelle, afin que le Bureau l'adopte au cours de sa réunion précédant la session.

Conscient que l'échéancier est très serré, je me permets d'y attirer votre attention et je compte sur vous pour mener à bien cette démarche.

Je n'aborderai pas ici la participation politique de l'APF dans le monde francophone. Je souhaite toutefois vous informer, pour ceux qui ne l'ont pas appris, car il y a lieu d'en être fiers, que le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, s'adressant à la Francophonie à l'occasion du Sommet mondial en septembre dernier, a, je cite, « félicité l'Assemblée parlementaire de la Francophonie qui, en juillet 2004 à Charlottetown, a estimé que les dirigeants des pays dans lesquels les institutions démocratiques ont été renversées ne devraient plus être conviés aux sommets (francophones) jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel ». Notre rôle de Vigie de la démocratie commence donc à être connu et reconnu mondialement.

Je vous souhaite à tous et à toutes une excellente Assemblée régionale, dont je sais déjà que les travaux nourriront la réflexion de notre XXXI^e session à Rabat au mois de juillet prochain et où M. Radi, Président de la Chambre des Représentants et président de la section du Maroc, le Président Patry et moi-même vous attendons nombreux.